

L'ONU entend explorer d'autres moyens pour suivre la situation des DH au Burundi

ONU Info, 6 mars 2019 Burundi : Michelle Bachelet regrette la fermeture du Bureau des droits de l'homme de l'ONU La cheffe des droits de l'homme de l'ONU a regretté la décision prise, le 28 février dernier, par les autorités burundaises de fermer le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies au Burundi.

« C'est avec un profond regret que nous avons dû fermer notre bureau au Burundi après 23 ans de présence dans le pays », a déclaré mardi la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet. En réaction au rapport de l'équipe des experts Indépendants des Nations Unies sur le Burundi établie par le Conseil de droits de l'homme, le gouvernement avait suspendu en octobre 2016 toute coopération avec les services de la Haut-Commissaire Bachelet. Et ce n'est que deux ans après la suspension des efforts de coopération que le gouvernement a demandé la fermeture du Bureau le 5 décembre 2018. Selon l'agence onusienne, Bujumbura a justifié cette fermeture par le fait que le Burundi avait fait « suffisamment de progrès pour mettre en place des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, de sorte que l'existence du Bureau n'était plus justifiée ». Dans ce contexte, le personnel des droits de l'homme des Nations Unies était « gravement entravé dans sa capacité à examiner les allégations de violations ». Or dans le même temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, au Burundi et son siège à Genève, ont continué de recevoir des allégations de violations et d'abus des droits de l'homme. « Malheureusement, un bon nombre de ces avancées en matière de droits de l'homme ont été mises en péril depuis 2015 », a déclaré Mme Bachelet. Manque de coopération du Burundi avec les mécanismes de l'ONU Cela s'est traduit par un manque de coopération du Burundi ces dernières années avec les mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Cette situation a même conduit Bujumbura jusqu'à inclure « des menaces pour poursuivre les membres de la Commission d'enquête internationale indépendante établie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies », a déclaré la Haut-Commissaire Bachelet. A noter que le Bureau des droits de l'homme a été créé en 1995, dans le contexte de violations massives des droits de l'homme commises dans le pays à la suite de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye. Le Bureau a ainsi contribué à assurer l'incorporation d'une dimension des droits de l'homme dans la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha, qui a été le socle de la stabilité du pays depuis de nombreuses années. Dans un communiqué rendu public ce mardi à Genève, Mme Bachelet est d'ailleurs revenue sur les années de coopération avec Bujumbura depuis la création du Bureau en 1995. « Pendant de nombreuses années, nous avons travaillé avec le gouvernement sur la consolidation de la paix, la réforme du secteur de sécurité, la réforme du secteur de la justice et contribué à renforcer les capacités institutionnelles et de la société civile sur toute une série de questions des droits de l'homme », fait valoir l'ancienne Présidente chilienne. L'ONU entend explorer d'autres moyens pour suivre la situation des droits de l'homme Le Bureau a également joué un rôle de premier plan dans la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, de la Commission vérité et réconciliation, dans les réformes législatives ainsi que dans l'émergence d'organisations de la société civile fortes. « Nos rapports sur la situation des droits de l'homme au Burundi ont toujours été produits dans un esprit constructif, destiné à soutenir la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays », ont fait remarquer les services de la Haut-Commissaire Bachelet. Maintenant même si ce bureau au Burundi ferme, le Haut-Commissariat entend continuer à « explorer d'autres moyens de mettre en lumière les préoccupations en matière de droits de l'homme et de soutenir les efforts de défense, de promotion et de protection des droits de l'homme dans le pays ». Et si « le gouvernement a exprimé sa volonté de travailler avec le Haut-Commissariat après la fermeture de son Bureau », les services de Mme Bachelet se sont dits « prêts à échanger de manière constructive ». A cet égard, Mme Bachelet invite le gouvernement burundais à coopérer avec tous les mécanismes pertinents des Nations Unies en matière des droits de l'homme, y compris les Experts indépendants des Nations Unies et les organes de traités des droits de l'homme. La cheffe des droits de l'homme a tenu enfin à rendre hommage aux nombreux défenseurs des droits de l'homme et aux acteurs de la société civile au Burundi qui ont travaillé avec dévouement, persévérance, courage et expertise à travers de nombreuses crises politiques et sociales dans le pays. Toutefois, « nous notons avec inquiétude que dans ces dernières années, beaucoup d'entre eux ont été arrêtés ou contraints à l'exil », regrette le Bureau des droits de l'homme de l'ONU.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});